

**« Que devrions-nous faire pour permettre aux femmes
d'atteindre l'égalité ? »**

**Mémoire présenté par
LE RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES
à la Commission parlementaire des affaires sociales
dans le cadre de la consultation
sur l'avis du Conseil du statut de la femme intitulé :
*« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes »***

ST-JÉRÔME DÉCEMBRE 2004

EN GUISE D'INTRODUCTION

Le Réseau des femmes des Laurentides

Le Réseau des femmes des Laurentides est un regroupement régional de groupes de femmes qui, depuis sa création en 1985 et son incorporation en 1990, vise à promouvoir la concertation et à améliorer les conditions de vie des femmes dans une perspective d'égalité entre les sexes et de plus grande justice sociale. Son membership est constitué d'une trentaine de groupes de femmes tels des centres de femmes, des maisons d'hébergement pour femmes violentées, des centres de lutte contre les agressions à caractère sexuel, des comités condition féminine de syndicats, des organismes communautaires ayant des objectifs spécifiques se rattachant à l'amélioration des conditions de vie des femmes ainsi que des répondantes en condition féminine d'évêché.

Le Réseau des femmes des Laurentides intervient dans diverses sphères susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes notamment au niveau du développement local et régional, de l'insertion des femmes au travail, de la santé et du bien-être de même que dans l'organisation de mobilisations collectives telle la Marche mondiale des femmes.

Le Réseau des femmes des Laurentides s'est doté d'un fonctionnement démocratique qui favorise la participation et l'implication de ses membres. Ainsi, les membres du RLF se réunissent au minimum quatre fois durant l'année, en assemblées générales régulières ou annuelle. Entre ces assemblées, divers comités de travail réalisent des actions en conformité avec les mandats qui leur ont été confiés. Enfin, un conseil d'administration voit à l'application des décisions des membres de même qu'à la gestion des ressources humaines et financières de l'organisme.

Pour favoriser son enracinement et son action dans le milieu, **le Réseau des femmes des Laurentides** est membre de divers comités, associations et regroupements. Au niveau régional, pour marquer son appartenance à l'action communautaire autonome, le Réseau des femmes des Laurentides est membre du Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL). Se préoccupant d'environnement, il est membre du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) et du Collectif laurentien pour la gestion régionale des déchets. Il participe au Comité consultatif régional d'Emploi-Québec pour les femmes au travail et aux Tables Employabilité Femmes des Basses-Laurentides et du Centre des Laurentides. Il est aussi membre du Réseau de Vigilance des Laurentides et du Collectif régional pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Pour affirmer son appartenance au mouvement des femmes du Québec et se joindre aux diverses actions nationales visant l'amélioration des conditions de vie des femmes, **le Réseau des femmes des Laurentides** est aussi membre de groupes et regroupements nationaux tels la Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Réseau des Tables de concertation des groupes de femmes du Québec, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes, le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, le Conseil d'intervention et d'action pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), le Réseau québécois des femmes en environnement, le Collectif Femmes, Politique et Démocratie de même que Relais-Femmes.

Notre démarche

Le présent mémoire est le fruit d'une réflexion entreprise par les membres du Réseau des femmes des Laurentides. Il a fait largement consensus suite à une assemblée générale

précédée d'une consultation auprès des groupes membres et d'un travail de réflexion des trois comités de travail du RFL ainsi que de son conseil d'administration.

Cette réflexion fut l'occasion pour nous toutes de constater que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore une réalité dans les Laurentides, au Québec et ailleurs dans le monde; de réaffirmer que comme féministes nous avons toujours voulu mener nos luttes contre la discrimination systémique envers les femmes en collaboration avec les hommes qui voulaient bien nous appuyer dans cette lutte; de réaliser encore plus à quel point le féminisme est un puissant agent de transformation sociale et qu'il entraîne des retombées positives pour les enfants et les personnes les plus démunies de notre société.

Cette réflexion nous a également permis de mieux comprendre notre action, de mieux la situer dans une région, un Québec et un monde en pleine transformation globalisante, où le déficit démocratique, la concentration de la richesse dans un petit nombre de mains et la guerre sont des problèmes posés et à résoudre

QUELQUES COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'AVIS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

L'avis du Conseil du statut de la femme nous apparaît fort intéressant et même visionnaire. Cependant, à notre avis, les conditions ne sont pas encore réunies pour passer dès maintenant à la mise en place d'un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes. Cette affirmation repose sur quelques constats.

PREMIER CONSTAT : Malgré des avancées importantes dans plusieurs domaines, il persiste au Québec et dans notre région des inégalités profondes entre les femmes et les hommes

Nous gagnons encore collectivement 64,3% au Québec et 60,7% dans les Laurentides de ce que gagnent les hommes¹ alors que notre charge de travail est égale ou sinon supérieure à celle des hommes. Toute la charge de travail liée aux tâches domestiques de même qu'aux soins des enfants, des personnes dépendantes ou malades dans la famille est encore très largement assumée par les femmes. Ces tâches sont peu valorisées socialement et non reconnues financièrement.

Depuis 1991¹ à 2001, le revenu moyen total des femmes du Québec est passé de 16 512\$ à 21 286\$ alors que celui des hommes est passé de 28 001\$ à 33 117\$. Dans les Laurentides, il est passé de 15 532\$ à 20 955\$ alors que pour les hommes il passait de 28 332\$ à 34 524\$. L'écart de revenus a diminué d'environ 5% pendant ces dix ans. Si on laisse simplement la tendance se maintenir, on pourrait penser que finalement d'ici 70 ans l'écart aura été à peu près comblé. Bien qu'un peu farfelue, cette projection nous démontre à quel point dans certains domaines la situation évolue beaucoup trop lentement en fonction de l'égalité pour les femmes.

¹ Source : Statistiques Canada, Recensement 1991 et 2001, Compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, décembre 2004. Bureau régional des Laurentides. Cette compilation est basée sur le revenu moyen total de la population de 15 ans et plus, selon le sexe.

Nous sommes encore très largement sous représentées dans les lieux de pouvoir. À l'Assemblée Nationale du Québec, les femmes représentent actuellement 32% de la députation alors que dans les Laurentides, elles en représentent 33 %. En 20 ans, de 1983 à 2003, la proportion de mairesses est passée de 3% à 12% et celle de conseillères de 8% à 25% pour l'ensemble du Québec.² Dans les Laurentides, en 2003, les femmes occupent la mairie à 17% et les postes de conseillères à 26%. Dans les Conférences régionales des élus, elles occupent 27% des sièges au Québec de même que dans les Laurentides. Les femmes occupent 31% des postes cadres dans la fonction publiques au Québec et 32% dans les Laurentides. Elles se rapprochent de l'équité de représentation dans les conseils d'administration des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (42 % pour le Québec et un agréable mais surprenant 62% pour les Laurentides), des Agences de développement des réseaux de santé (48% pour le Québec et 44% pour les Laurentides) et des établissements de santé et de services sociaux (42% pour le Québec et 39% pour les Laurentides) Dans les conseils d'administration des commissions scolaires, les femmes ont atteint une certaine équité de représentation. Au Québec, elles occupent 50% des sièges de commissaires et dans les Laurentides 51%.³

Signalons de plus, qu'au Québec, nous n'avons pas encore mis en place de mode de scrutin qui, comme en Suède et en France, assure une forme de présence paritaire des femmes et une présence proportionnelle des partis politiques. De plus, très peu de municipalités, de partis politiques ou de conférences régionales des élus se sont dotés de politique d'égalité et de parité pour assurer une représentation équitable des femmes à leurs instances.

Nous sommes encore aux prises avec la violence qui s'exerce contre nous. En 2000, on dénombrait au Québec plus de 16 000 victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal et 85% des victimes étaient des femmes. Au cours des années 1995 à 2000, on a recensé 95 femmes tuées par un leur ex-conjoint ou leur ami intime (Ministère de la Sécurité publique, *La violence conjugale : Statistiques 2000*). Sur une période d'une année, plus de 100 000 Québécoises, soit 6% des femmes de 18 ans et plus vivant en couple, ont été victimes de violence physique de la part de leur partenaire (Institut de la statistique du Québec, 2002). Les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont celles qui présentent le plus grand risque d'être tuées par le conjoint ou l'ami intime (Statistiques Canada, 2000). En 1999, 25% des femmes autochtones ont signalé être victimes de violence conjugale comparativement à 8% dans la population non autochtone (Statistiques Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001*). Les femmes victimes de violence conjugale ayant des enfants de moins de 18 ans affirment dans une proportion de 45% que ceux-ci ont été témoins de la violence qu'elles ont subie (Institut de la statistique du Québec, 2002).

En ce qui a trait aux agressions à caractère sexuel, la situation n'est guère plus rose. Une fille sur trois sera victime d'une agression sexuelle avant l'âge de 18 ans (Badgley, 1984) et qu'un peu plus d'une femme sur trois (34%) le sera après l'âge de 16 ans (Statistiques Canada, 1993). Un garçon sur six (17%) vivra une agression à caractère sexuel avant l'âge de 18 ans (Dorais, 1997; Tourigny, Péladeau et Bouchard, 1993). Entre 70% et 85% des agressions sexuelles sont commises par des personnes connues de la victime (Tourigny et Lavergne, 1995) et 90% des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police (Gouvernement du Québec, 2001).

² Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, *Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales, 2003*.

³ Conseil du statut de la femme, *Présence des femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs régionaux, 2004*

DEUXIÈME CONSTAT : Les approches spécifique et transversale déjà mises en place par l'état québécois n'ont pas encore produit tous les fruits auxquels on pourrait s'attendre.

Dans sa politique en condition féminine *Un avenir à partager* adoptée en 1993 de même que dans les plans d'action mis de l'avant en lien avec cette politique, l'état québécois a identifié et mis en place certaines mesures spécifiques et transversales pour atteindre les objectifs fixés. Ces mesures n'ont pas donné leur plein potentiel généralement par manque de financement ou de volonté politique réelle.

Une approche spécifique encore largement sous utilisée. Pour permettre aux femmes de s'intégrer davantage au marché du travail dans des emplois intéressants, Emploi Québec a mis sur pied la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'oeuvre féminine, un bon exemple d'approche spécifique car il s'agit d'une intervention ciblée axée sur les droits des femmes. Plusieurs actions fort pertinentes sont mises de l'avant par cette stratégie et en particulier dans les Laurentides. Par contre, la stratégie n'est pas encore appliquée partout ni pleinement avec toute la force qu'elle pourrait avoir : elle se heurte à divers obstacles. Ainsi, dans la dernière année, faute de fonds en provenance d'Emploi Québec, des organismes voués à l'insertion des femmes dans des métiers d'avenir ont dû fermer leur porte. D'autres ont dû réduire leurs services surtout pour les travailleuses qui sont les plus loin du marché du travail pour répondre aux exigences d'Emploi Québec dont la mission cible davantage les personnes les plus près du marché de l'emploi.

Pour augmenter la présence des femmes dans diverses instances décisionnelles et électives, le Secrétariat à la condition féminine a mis sur pied le programme À égalité pour décider. Le financement du programme est fixé à un million par année et ce depuis sa mise sur pied il y a six ans. Récemment, on a élargi les critères d'accès au programme pour permettre aux organismes nationaux de recevoir du financement (ce qui est excellent) mais le budget est demeuré le même. On a simplement redistribué le même million entre un plus grand nombre de groupes. Pourtant, il s'agit d'un programme fort intéressant qui a déjà produit des résultats probants. Un programme qui nécessite certains ajustements et qui mérite grandement d'être bonifié.

Une approche transversale encore en développement. La préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes sous forme de politique, programme, service dans l'appareil gouvernemental demeure encore largement à développer. Les statistiques ventilées selon le sexe sont encore difficiles à trouver entre autre parce que les systèmes de cueillettes et de compilation de données informatisées n'ont pas encore été modifiés. Même si une dizaine de projets d'analyse différenciée selon le sexe existent dans quelque sept ministères, nous sommes loin de pouvoir discerner de façon préventive, au cours de leur conception, les effets distincts que les lois, politiques, programmes et autres mesures adoptées par le gouvernement pourront avoir sur les femmes et les hommes. Le plus triste exemple à cet effet est l'adoption, en décembre 2003, de la *Loi sur la création du ministère du développement économique et régional et de la recherche* (Loi 34) qui a fait reculer de dix ans la représentation des femmes aux instances décisionnelles de développement économique régional. L'application de l'analyse différenciée selon le sexe aurait pu empêcher une telle erreur.

Nous constatons donc que nous sommes loin d'être allés au bout du potentiel égalitaire des approches spécifique et transversale. Dans un contexte de rationalisation des dépenses de l'État où l'argent neuf se fait rare, nous croyons qu'il faut développer et financer prioritairement et beaucoup plus qu'elles ne le sont actuellement, toutes les activités liées à ces deux approches.

TROISIÈME CONSTAT : Une approche sociétale dont le développement se heurte aux pensées stéréotypées et aux préjugés sexistes.

Les femmes ont toujours mené leur lutte pour s'émanciper avec les hommes qui les appuyaient dans cette lutte. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'affirmation que l'égalité des femmes ne peut être atteinte sans l'appui massif et complet des hommes de notre société.

Dans leur quête pour l'égalité, les femmes se sont heurtées et se heurtent toujours à des stéréotypes et des préjugés sexistes bien ancrés qui nuisent à leur émancipation. N'oublions pas que ce n'est qu'en 1929 que la Cour Suprême a décrété que les femmes étaient des personnes au sens de la loi (l'interprétation qui avait cours jusqu'à ce moment était que dans la loi le mot « personne » désignait seulement les hommes majeurs). N'oublions pas que ce n'est qu'en 1940 que les femmes du Québec ont obtenu le droit de vote. L'opinion générale qui avait prévalu jusqu'à ce moment était qu'elles n'avaient ni l'intelligence et encore moins la compétence pour poser un tel geste. En effet, disait-on, elles étaient conçues naturellement pour donner la vie donc pour s'occuper des affaires domestiques à l'exclusion de tout autre. Ce n'est qu'en 1964 que les femmes mariées du Québec ont obtenu le droit juridique de signer elles-mêmes, sans le consentement de leur mari, divers documents légaux. On justifiait cette nécessité de la signature du mari par le fait qu'il était le chef de famille et que son épouse devait lui être soumise. C'était il y a quarante ans seulement.

Bien que les lois aient changé, bien que de tels propos ne soient plus crédibles aujourd'hui, ces préjugés ont la vie tenace et reviennent nous hanter sous une forme plus sophistiquée et plus pernicieuse. Par exemple, on entend qu'il est naturel pour les jeunes filles d'être sages et appliqués à l'école et pour les jeunes garçons d'être turbulents et brouillons. On entend qu'il est naturel pour les jeunes femmes d'être en contrôle de leur sexualité et pour les jeunes hommes d'être incapables de contrôler une sexualité débordante. On entend qu'il est naturel pour les femmes de refuser la guerre (elles protègent leurs enfants) et pour les hommes d'aller à la guerre (ils protègent leur territoire). On entend que c'est dans la nature des femmes d'être des victimes et dans la nature des hommes d'être violents. On peut espérer que dans cinquante ans, ces propos auront perdu toute crédibilité ce qui ne les empêche pas aujourd'hui de contribuer à alimenter les inégalités entre les femmes et les hommes. Au nom d'une « certaine nature » dite féminine ou masculine, on véhicule les pires préjugés, on prend pour dogme et vérités absolues les stéréotypes les plus grossiers.

Ces préjugés vont jusqu'à présenter les avancées accomplies par les femmes en éducation ou dans certaines sphères d'activités telle la médecine comme problématiques, voire même menaçantes. Les jeunes garçons n'ont que des modèles féminins à l'école, voilà pourquoi ils n'arrivent pas à performer. Les femmes médecins refusent de travailler plus de 50 heures par semaine, voilà pour quoi nous manquons de médecin. Les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail et négligent l'éducation des enfants et les travaux ménagers, voilà pourquoi les familles se disloquent.

La présence des femmes dans les instances décisionnelles et autres lieux de pouvoir se heurte à plusieurs obstacles également. Elles sont souvent perçues comme moins disponibles, ne connaissant pas les règles du jeu ou refusant de s'y plier, peu intéressées par la politique, peu expérimentées et maladroites. Lorsque que malgré tout elles insistent pour prendre leur place, d'autres arguments sont évoqués : leur présence ne changera en rien les décisions prises, leur présence obligera des hommes compétents à laisser leur place, l'obligation de la parité se fera au prix de la compétence, accorder la parité aux femmes donnera l'obligation de l'accorder

également aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes immigrantes.

Le fait que les femmes s'émancipent, s'éduquent, envahissent la sphère publique devrait être salué bien haut et perçu positivement. C'est trop souvent tout le contraire. Nous pouvons admettre qu'il peut être dérangentant pour certaines personnes d'assister à cette émancipation et de devoir s'y ajuster. Cela ne peut nullement justifier que la quête d'égalité des femmes soit minimisée, décriée ou décrite comme source des problèmes vécus par les garçons, les hommes, les femmes, les familles et la société.

Oui, un large travail de sensibilisation, de démystification des préjugés, d'identification des stéréotypes sexistes et de promotion d'attitudes et de comportements égalitaires doit se faire. Oui un profond changement de mentalité est nécessaire et même pré-requis au développement d'une approche sociétale efficace. Actuellement, nous évaluons que le conscient comme l'inconscient collectifs sont encore trop embourbés dans les préjugés et stéréotypes sexistes pour être réellement ouverts à cette approche.

NOS RECOMMANDATIONS

À court terme, au cours des dix prochaines années

Renforcer et bonifier les outils qui ont permis aux femmes du Québec de faire des grands pas vers l'égalité. L'État québécois a un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte de l'égalité pour les femmes. C'est pourquoi, il faut que :

- la Politique québécoise en matière de condition féminine soit reconduite et bonifiée
- une Ministre à la condition féminine soit nommée
- le Secrétariat à la condition féminine soit maintenu et qu'il continue de travailler à l'intérieur de la machine d'état à faire progresser de façon transversale l'ensemble des dossiers de condition féminine.
- les mandats de recherche et d'avis du Conseil du statut de la femme soient maintenus et qu'il conserve sa pleine autonomie en regard du gouvernement québécois; qu'en aucune façon, la présence d'homme sur cette instance ne soit imposée mais qu'elle soit le reflet d'un large consensus au sein du mouvement des femmes de même que le résultat d'une collaboration mutuellement souhaitée en fonction de l'égalité pour les femmes
- le financement des groupes et regroupements autonomes de femmes en appui à leur mission de base de services aux femmes, d'éducation populaire et de défense des droits des femmes soit maintenu et bonifié. Qu'une juste part de financement soit accordé aux groupes de femmes issus des communautés autochtones et ethno-culturelles.

Renforcer et bonifier les approches spécifiques et transversales afin de réduire sérieusement les écarts entre les femmes et les hommes. Les mesures spécifiques mises de l'avant devraient viser à **éradiquer la pauvreté des femmes** par :

- L'accès à des emplois de qualité dans des secteurs d'avenir
- L'accès à des conditions de travail décentes pour les travailleuses autonomes
- L'accès au crédit pour les femmes entrepreneures
- L'accès à du logement social et du logement abordable
- L'accès universel et à un coût abordable à des services de garde de qualité

- L'accès à des services de transport en commun ou collectif
- L'accès à des mesures de soutien pour faciliter le retour en emploi (formation, aide à la recherche d'emploi) pour toutes
- L'adoption d'une politique familiale complète qui tienne compte des phases importantes de la vie pour les femmes (études, maternité, travail, retraite), des mesures de conciliation travail-famille, de la reconnaissance économique du travail invisible des femmes.

à augmenter la représentation des femmes dans les différentes instances et lieux de pouvoir par :

- L'obligation pour les Conférences régionales des élus et les autres instances de développement local et régional de se doter d'une politique d'égalité et de parité, d'appliquer l'analyse différenciée selon le sexe et de mettre en place diverses mesures pour favoriser l'égalité pour les femmes
- L'obligation de la prise en compte de la réalité et de besoins des femmes dans le développement local et régional assorti d'un fond régional dédié à cette prise en compte
- Le maintien et la bonification du programme *À égalité pour décider*
- Des mesures concrètes pour augmenter le bassin de candidatures féminines et le nombre d'élues municipales.
- La réforme du mode de scrutin basée sur la proportionnelle et favorisant l'égalité et la parité pour les femmes

à éliminer la violence faite aux femmes par

- La réalisation du plan d'action en violence conjugale en y injectant toutes les sommes d'argent nécessaires
- La prise en compte des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et la réalisation du plan d'action qui y est lié en y injectant toutes les sommes d'argent nécessaires

Effectuer un suivi serré et un bilan précis de l'impact de l'action gouvernemental en matière d'égalité pour les femmes. Dans l'Avis, il est proposé d'instaurer une commission parlementaire permanente qui traitera de l'état complet du cheminement vers l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, tous les cinq ans. Nous suggérons de bonifier ce modèle d'un mécanisme de consultation annuelle pour que ladite Commission parlementaire évalue annuellement des aspects particuliers de thématiques développées par le gouvernement dans son plan d'action pour l'égalité des femmes et que l'on puisse plus rapidement réajuster les actions si cela s'avère nécessaire.

Travailler à l'atteinte des conditions permettant l'application d'une approche sociétale efficace entre autre par une vaste campagne de sensibilisation. Cette vaste campagne médiatique sur 10 ans viserait à défaire les préjugés et les stéréotypes sexistes. Elle porterait sur trois thèmes : la lutte à la pauvreté des femmes, la lutte à la violence faite aux femmes et la place des femmes dans les instances et lieux de pouvoir en précisant les contributions possibles, souhaitables et attendues des hommes.

À LONG TERME, DANS DIX ANS

Voir à l'établissement d'un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes. Ce contrat social pourrait possiblement s'inscrire dans une loi sur l'égalité et une approche sociétale large.

UNE PROCCUPATON PARTICULIÈRE

Nous vivons dans un environnement social et physique qui se dégrade et qui a un impact négatif sur la santé des femmes et de la population en général. Ici, nous aimerions attirer l'attention de la Commission sur une réalité qui préoccupe particulièrement les femmes de notre région. Il s'agit de la santé environnementale des Laurentides.

Un environnement physique sous haute pression économique et touristique. Dans les Laurentides, l'environnement physique subit des pressions énormes. Les forêts sont une source importante de revenus et leur exploitation est problématique comme le souligne le Rapport Coulombe. De plus, deux mégas sites d'enfouissement sont situés sur notre territoire. Tout récemment, l'un d'eux vient de recevoir la permission de s'agrandir et ce malgré un avis opposé du BAPE. L'autre site, déjà fort contesté, sera probablement privatisé. Les effets polluants de ces deux sites ont déjà été largement documentés et sont fort inquiétants. Ajoutons à cela que l'industrie récréo-touristique s'approprie trop souvent de façon irrespectueuse le territoire. Intra-West qui gruge depuis plusieurs années le Mont-Tremblant et le parc linéaire du P'tit Train du Nord avec son cortège de motoneiges bruyantes et polluantes en sont des exemples. Toute cette pression s'exerce au nom d'un développement économique totalement opposé aux principes élémentaires de développement durable.

L'impact sur la santé d'un tel développement n'est pas encore très documenté. Cependant nous pouvons craindre les effets de la contamination de la nappe phréatique aux métaux lourds autour des sites d'enfouissement. L'intoxication des humains par ces métaux entraîne des conséquences multiples et graves dont des malformations congénitales, des cancers, des dysfonctionnements du système reproducteurs féminin, des troubles neurologiques. Nous pouvons également craindre les effets sur la santé mentale des personnes exposées à la pollution par le bruit.

Un environnement social sous haute pression démographique. Notre région a connu aux cours des dernières années un accroissement démographique important et celui-ci se poursuivra aux cours des dix prochaines années. Cette pression démographique a entraîné un sous financement chronique des soins de santé et des services sociaux. Ainsi, les places en garderie sont totalement insuffisantes dans les Basses-Laurentides. Il est impossible ou presque de trouver un médecin de famille. La pratique sage-femme ne peut se développer en maison de naissance faute de financement. La plupart des établissements de santé ne peuvent offrir la gamme de services auxquels devrait avoir droit la population des Laurentides. Là encore, la santé physique et mentale des femmes et de la population en général ne peut que souffrir d'un tel état de fait.

Nous souhaitons que l'état québécois développe une vision globale de la santé qui tienne compte de l'impact de l'environnement physique et social sur la santé des femmes et de la population en générale. En aucun temps le développement économique ne devrait avoir primauté sur la préservatin de l'environnement et la santé des populations.

EN GUISE DE CONCLUSION

Nous disions dans les premières pages de ce mémoire que notre réflexion nous a permis de situer notre action dans une région, un Québec et un monde en pleine transformation globalisante, où le déficit démocratique, la concentration de la richesse dans un petit nombre de mains et la guerre sont des problèmes posés en toile de fond. .

Nous ne pouvons que constater que les inégalités vécues par les femmes au Québec sont liées à celles vécues par les femmes et les peuples du monde. Ainsi, nous observons dans le monde une concentration de la richesse dans un petit nombre de mains, de pays ; chez nous, cela se traduit entre autre par la pauvreté des femmes. Nous constatons un déficit démocratique pour plusieurs peuples du monde ; chez nous, cela se traduit entre autre par une faible représentation des femmes dans les lieux de pouvoir. Dans le monde, nous assistons à plusieurs scénarios de guerre; chez nous, cela se traduit entre autre par la violence faite aux femmes.

Sur cette planète, nous sommes indissociablement liés les uns aux autres. Sur cette planète les reculs comme les avancées des peuples ont une influence sur le reste du monde. Si au Québec, les femmes peuvent continuer leur marche vers l'égalité et l'atteindre un jour, nous aurons contribué collectivement à l'émancipation de l'ensemble des femmes et des peuples du monde.